

Fiche de renseignements Composition de bureau du conseil local pour 2025/2026 <u>à retourner au CDPE avant le 31/10/2025</u>



Attention, les données renseignées ci-dessous nous permettront d'établir l'aide financière qui sera accordée au conseil local. Reportez-vous au verso pour remplir ce document.

Dénomination du Conseil Local :					
Section du CDPE		Association Si association, envoyer au CDPE une copie des statuts. Adresse de l'association :			
Etablissement(s) avec élus FCPE (indiquer le nom et l'effectif pour chaque établissement scolaire)					
	Maternelle effectif élèves :		ctif élèves : _		
	Elémentaire effectif élèves:		ctif élèves: _		
	Collège effectif élèves		ctif élèves : _		
	Lycée effectif élè		ctif élèves : _		
Date de l'Assemblée Générale de rentrée :					
Fonction	Nom et prénom Adresses postale et électronique		. 17	Téléphones	
1 011011011	rtom ot pronom	Adresse postale :			оюрионос
Président(e)					
		e.mail :			
O a suffaciona		Adresse postale :			
Secrétaire					
		e.mail : Adresse postale :			
Trésorier(e)		•			
		e.mail :			
		Adresse postale :			
		e.mail : Adresse postale :			
		Auresse postale .			
		e.mail :			
Date :					
Signatures des responsables :					
Exemplaire à adresser à : FCPE Calvados - 10.18, quartier du Grand Parc - 14200 HEROUVILLE ST CLAIR					
Tél.: 02.31.43.76.77 - courriel: fcpe.cdpe.14@gmail.com					
Saisie adh faite le	Envoi doc banque le	Vérif membres a	ıdh	Verst aide financi	ère le

Aide pour remplir la fiche de renseignements/composition de bureau

Dénomination du conseil local

Le conseil local porte en général le nom de l'établissement scolaire auquel il est attaché, par exemple : primaire Bénouville, collège Jean Castel, lycée Fresnel...

Section du CDPE

Cocher cette case si le conseil local est « section » du CDPE c'est-à-dire ceux qui sont régis par le règlement intérieur des conseils locaux.

Association

Concerne uniquement les conseils locaux constitués en vertu de la Loi 1901, pourvus de statuts déposés en Préfecture (il s'agit d'associations avec personnalité juridique qui adhérent à la FCPE). Il est indispensable si votre conseil local se trouve dans ce cas de nous faire parvenir une copie de vos statuts et de nous indiquer l'adresse de l'association.

Établissement(s) avec élus FCPE

Il est très important de bien renseigner cette partie puisqu'elle permettra d'établir le montant de l'aide financière qui sera accordée au conseil local à la rentrée suivante. Ces effectifs concernent les établissements et écoles avec des élus FCPE au sein des conseils d'administration et conseils d'école. Ils serviront de base de calcul pour cette aide.

Date de l'assemblée générale de rentrée

C'est la réunion au cours de laquelle le bureau sortant présentera le rapport d'activité et le rapport financier de l'année précédente. Les adhérents procéderont à l'élection du nouveau bureau composé au minimum d'un président et d'un trésorier.

Tableau des coordonnées des membres élus au bureau du conseil local

Ils sont, bien évidemment, adhérents.

Veillez à bien renseigner les adresses postales et électroniques ainsi que les numéros de téléphone. Nous vous rappelons que nous envoyons la lettre aux responsables locaux aux présidents des conseils locaux par voie postale, et aux autres membres par voie électronique.

- → Le retour de ce formulaire au CDPE doit se faire juste après l'Assemblée Générale et au plus tard le 31 octobre 2025.
- → Dès la réception de celui-ci, nous adressons :
 - les documents nécessaires pour la gestion du compte bancaire aux conseils locaux « sections »,
 - o l'attestation d'affiliation ainsi que l'attestation d'assurance à tous les conseils locaux.
- → Nous communiquons ensuite les données à notre Fédération nationale afin que le conseil local (section ou association) soit couvert par l'assurance APAC.
- → Après la mise à jour de notre listing d'envoi, vous recevrez la lettre aux responsables locaux, les communiqués de presse de notre Fédération nationale, ceux du CDPE Calvados et autres informations utiles.